

COVID-19

ALLOCUTION DU MAIRE

23 mars 2020

Chères Mondoriennes, Chers Mondoriens,

Comme vous le savez, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Haut-Commissariat de la République Française en Nouvelle-Calédonie, en concertation avec l'ensemble des autorités calédoniennes, ont décidé de mettre en place un dispositif de confinement strict à domicile, à compter de ce **lundi 23 mars 2020, à 23h59, et jusqu'à nouvel ordre.**

Je veux que vous sachiez que la Ville du Mont-Dore a mis en place **un plan de continuité d'activité** qui permettra de maintenir la continuité du service public. Ainsi :

Une permanence téléphonique est assurée pour les directions de la Ville, du lundi au vendredi, de 7h30 à 15h30 :

- 🏠 Hôtel de ville et mairie annexe de Plum : 43 70 00
- 🏠 Cabinet du Maire : 43 70 91
- 🏠 Direction des services techniques et de proximité : 43 30 36
- 🏠 Direction des services d'animation et de prévention : 43 26 69
- 🏠 Caisse des écoles : 50 85 70 ou 52 88 20

Les urgences avérées en matière d'état civil (déclaration de naissance, inhumation, etc.) sont assurées sous forme de prise de rendez-vous téléphonique, du lundi au vendredi, de 7h30 à 15h30, uniquement au numéro suivant : 43 72 12

Concernant la **police municipale**, toutes leurs missions seront assurées. Un accueil téléphonique est mis en place du mardi au samedi de 6 heures à 23 heures, et le lundi et dimanche, de 6 heures à midi (tél : 43 64 00). L'accueil physique du public au poste de police est lui fermé.

L'Etat a souhaité que les missions de la police municipale soient renforcées. La police municipale viendra donc en renfort de la Gendarmerie nationale et de la police nationale.

À ce titre, elle veillera à la bonne exécution du confinement décrété par les autorités.

Concernant le **Centre d'Incendie et de Secours** de La Coulée, toutes les missions des sapeurs-pompiers du Mont-Dore seront assurées. Un accueil physique, en cas d'urgence, et téléphonique (tél : 43 68 04 ou 18) est maintenu 24h sur 24.

Concernant le **Centre communal d'action sociale (CCAS)**, l'accueil sera restreint aux demandes concernant les urgences alimentaires, les urgences liées aux factures d'eau et d'électricité, et les demandes d'information et d'écoute, du lundi au vendredi de 8 heures à 15 heures. Tél : 41 03 20.

Concernant les **ordures ménagères**, le service de ramassage se poursuivra sous conditions, qui vous seront exposées dans un prochain communiqué.

Par ailleurs, la Ville du Mont-Dore garantit **l'accueil des enfants** dont les parents ont des professions prioritaires. En conséquence, un premier centre d'accueil est ouvert au groupe scolaire Hélène-Chaniel, au Pont-des-Français, à compter de ce lundi 23 mars 2020. Tél : 43 61 03.

Selon le souhait des autorités coutumières de l'île Ouen, la Ville a également aidé au retour de la population sur l'île, qui est interdite d'accès depuis dimanche soir, 22 mars 2020.


Enfin, je vous invite plus que jamais à suivre scrupuleusement les consignes et mesures prises jours après jours par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'Etat. Je vous demande de respecter impérativement les gestes barrières recommandés par les autorités sanitaires.

Je tiens par ailleurs à apporter tout mon soutien aux cinq personnes infectées par le Covid-19 et je leur souhaite un prompt rétablissement.

Les services de la Ville du Mont-Dore resteront à votre disposition pour tenter de passer au mieux cette période de crise sanitaire pour la Nouvelle-Calédonie.

En fonction de l'évolution de l'épidémie du Covid-19, et selon les instructions qui seront données par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'Etat, des informations complémentaires suivront.

Prenez soin de vous
et de vos proches,



Eddie Lecourieux

Eddie Lecourieux,
Maire du Mont-Dore